

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 149 / 7 octobre 2013



PASSE-PASSE ET RECYCLAGE

Une nouvelle grille C en 2014

Le 20 septembre, le feuillet de la consultation des organisations syndicales destinée à concrétiser la priorité affirmée pour la **catégorie C** a connu un dernier épisode.

Dans un simulacre de choix, 2 mesures possibles ont été présentées, l'une ajoutant 3 ou 4 points d'indice à toute la grille, l'autre (le gouvernement a annoncé d'emblée qu'elle avait sa préférence) ajoutant plus de points en bas de grille mais un seul en haut des échelles 4, 5 et 6.

5 points d'indice seraient attribués de nouveau au 01/01/2015 à tous les échelons.

Au final, il y aura une **nouvelle grille, présentée comme temporaire**, qui octroie 7 ou 8 points aux échelles 3 et 4, de 1 à 6 points à l'échelle 5, et un seul point à l'échelle 6.

Le **reclassement se ferait au même échelon**, en conservant sa situation.

Un 12ème échelon serait rajouté à l'échelle 4 (+ 7 points) et à l'échelle 5 (+ 9 points). **Un 9ème échelon compléterait l'échelle 6** (+ 16 points), mais cet échelon reste publicitaire, puisqu'aucun agent n'y sera reclassé au 01/01/2014 et qu'on ne pourra pas y accéder avant 2016 au mieux.

Vraiment nouvelle, cette grille ?

Pour mesurer l'étendue de « l'effort », il faut se rendre compte que le minimum fonction publique aurait augmenté mécaniquement de 3 ou 4 points au 01/01/2014 pour s'aligner sur l'évolution du smic.

Si, en plus, on prend en compte la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), on s'aperçoit que la mise en place de cette nouvelle grille revient largement à substituer une dépense à une autre...

Avantage supplémentaire pour le ministère, la charge essentielle sera supportée par le budget des collectivités territoriales dont la majorité des agents relève des échelles 3, 4 et 5, alors que les agents de l'Etat sont plus nombreux dans les échelles 5 et 6.

En résumé, la mesure se résume pour l'essentiel à une anticipation du relèvement du minimum fonction publique, à un recyclage des dépenses de GIPA, et à un transfert des coûts le plus possible hors de l'Etat.

Renégocier la grille

Si d'autres, comme la CFDT et l'UNSA se satisfont de ce tour de passe-passe, la CGT refuse de cautionner une décision inconsistante qui met en opposition des agents mal payés et des agents encore plus mal payés.

L'urgence, c'est de commencer sans délai la négociation prévue pour cet automne, pour reconstruire l'ensemble de la grille de la Fonction Publique, toutes catégories confondues.

Pour la CGT, ✓ une hausse du point d'indice est la priorité, pour suivre l'inflation, et des mesures de rattrapage des pertes accumulées (13% depuis/2000) doivent être mises en œuvre.

✓ Aucun salaire ne doit être inférieur à 1700 € (brut mensuel).

✓ Chaque catégorie ne doit avoir que 2 grades, permettant un doublement de la rémunération pour une carrière complète.

✓ Chaque agent doit avoir la garantie de finir sa carrière en haut de sa catégorie d'entrée dans la Fonction Publique.

✓ Enfin, les primes représentatives de compléments de traitement doivent être intégrées à la grille et prises en compte pour la retraite.

LE FERIEZ-VOUS ?

De même qu'il faudrait travailler plus longtemps, voilà que le travail de nuit et le travail le dimanche seraient inéluctables. Petit détour par Monoprix. Reportage d'Annabelle Grelier, journaliste à France Culture.

« Les élections professionnelles se sont déroulées il y a un an à peine... Toute la campagne syndicale a tourné autour des nocturnes de Monop et du fameux accord du travail de nuit contre lequel la CGT milite.

Les autres syndicats étaient restés plus modérés sur le sujet, mais pas les salariés : 52% ont voté pour la CGT. Avec un malheureux 6%, la CFTC en a même perdu sa représentativité dans l'entreprise. Elle renaît aujourd'hui sous l'étiquette Unsa et n'hésite plus à parler de cynisme de la direction.

Quels sont ces emplois que Monoprix promet de conserver ou même de créer en restant ouvert jusqu'à 22 heures ?

80% des salariés de l'entreprise sont des femmes. 80% des emplois sont des temps partiels. Payées au smic, avec une majoration de 25%, elles gagnent environ 2 € de plus par heure... à raison de 2 ou 3 nocturnes par semaine, elles peuvent espérer voire grimper leur salaire de 20 à 30 € par mois.

C'est toujours bon à prendre me direz-vous... mais rares sont celles qui habitent dans les quartiers de la capitale ou elles travaillent. Elles, c'est plus sûrement la banlieue, pas souvent proche d'ailleurs. Un long trajet qu'il faut faire 2 fois par jour et la nuit.

En plus d'être pénible, le retour vers la maison peut même s'avérer dangereux pour ces mères de famille qui, évidemment, auront du trouver une solution pour la garde de leurs enfants à un tarif lui aussi majoré. Alors, honnêtement, pour 30 € de plus à la fin du mois, vraiment, vous le feriez, vous? »



Travailler la nuit, le dimanche, pour un salaire de misère, jusqu'à 63 ou 65 ans, est-ce un projet de société acceptable ?

Au contraire, la CGT pense qu'augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi, pour financer la protection sociale et nos retraites, pour vivre dignement.

Elle appelle à amplifier la mobilisation et à manifester tous ensemble le 15 octobre.

En Loire-Atlantique, 4 rassemblements sont prévus à 13 heures à Nantes (Préfecture), Saint-Nazaire, Chateaubriant et Ancenis (sous-préfecture)